

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

**VOTE :** En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TOURISME – CIRCUITS DE RANDONNEES - CONVENTION AVEC LA  
MAISON DU TOURISME**

**TOURISME – CIRCUITS DE RANDONNEES  
CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du 03 mars 2011 (OJ 14), relative aux modalités de diffusion du topoguide de randonnée Entre Dore et Allier,
- VU la délibération du 31 mars 2016 (OJ 17), concernant la convention et la commission pour la vente des topoguides Entre Dore et Allier,
- VU la délibération du 13 décembre 2018, ayant pour objet la délégation de la compétence Tourisme à la Maison du tourisme (OJ 29),

Madame la Présidente explique aux délégués que la Maison du Tourisme du Livradois-Forez (MDT) propose à la communauté de communes la mise en place d'une convention, en complément de la convention triennale de partenariat 2019-2021.

Il s'agit de préciser les modalités de collaboration concernant la production d'éditions, l'entretien du balisage, la promotion et de la diffusion des circuits de randonnées pédestres issus des différents topoguides locaux du Livradois-Forez, dont le topoguide Entre Dore et Allier. Cette convention n'implique aucune contribution financière supplémentaire vis-à-vis de la Maison du Tourisme pour la communauté de communes Entre Dore et Allier.

Il est ainsi prévu de définir les engagements des deux parties concernant :

1- en premier lieu l'édition des topoguides locaux :

➤ Engagements de la CC Entre Dore et Allier :

- prévenir la MDT d'une future réédition/réimpression au moins 1 an à l'avance ;
- réaliser et financer les topoguides (édition graphique, impression, paiement droit IGN, enregistrement auprès de l'AFNIL pour l'obtention d'un ISBN) ;
- respecter la nouvelle charte graphique mise en place par la Maison du tourisme du Livradois-Forez concernant l'édition des topoguides de randonnées pédestres ;
- associer la Maison du tourisme à l'élaboration du topoguide (sélection des itinéraires, mise en forme, etc.) ;
- fournir (si besoin) du texte et des photos ;
- associer la Maison du tourisme à l'inauguration des topo-guides ;
- co-valider le bon à tirer.

➤ Engagements de la MDT :

- assurer une aide technique à la réalisation du topoguide ;
- fournir un état des lieux des chemins de randonnées de la communauté de communes ;
- contribuer à la sélection des itinéraires ;
- aider à la sélection de photographies et conseil à la mise en page ;
- collaborer avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- aider à l'obtention des droits de reproduction IGN ;
- aider à l'enregistrement auprès de l'AFNIL afin d'obtenir un ISBN (code-barre) ;
- co-valider le bon à tirer.

2- D'autre part, concernant la maintenance et le balisage des circuits de randonnée recensés dans le topoguides locaux, la convention stipule que la MDT assure le suivi de l'état du balisage et de l'entretien léger.

- 3- En outre, la MDT s'engage à mettre en vente les topoguides des communautés de communes dans ses propres bureaux d'information et à démarcher certains commerces (librairies, maisons de la presse...) en Livradois-Forez et dans les grandes villes de proximité.

Les modalités d'achat par la MDT des topoguides de la CC Entre Dore et Allier sont les suivantes :

Stock	Type d'achat	Montant commission sur prix public HT	Commentaires
<u>Stock 1</u> composé des ouvrages réservés à la vente directe (via les bureaux et les sites internet)	Ferme. Paiement à 30 jours.	30 %	La Maison du tourisme achète les quantités nécessaires pour les mettre en vente. Réapprovisionnement possible en cours d'année.
<u>Stock 2</u> Composé des ouvrages réservés à la vente auprès des librairies, maisons de la presse, magasins de sport, etc. du Livradois-Forez et des grandes villes de proximité.	Ferme. Paiement à 30 jours.	50 %	La Maison du tourisme achète les quantités nécessaires pour la revente. Réapprovisionnement possible en cours d'année. Les conditions commerciales sont plus élevées car elles prennent en compte la commission des libraires (entre 35 % et 40%) et les coûts supplémentaires pour la Maison du tourisme (déplacements et démarchage commercial)

Aussi, la communauté de communes s'engage, à la suite des rééditions/réimpressions à reprendre les anciens topoguides achetés mais non vendus par la MDT et ses revendeurs et les remplacer par les nouveaux topoguides.

Enfin, la convention stipule que la CC Entre Dore et Allier autorise la MDT à diffuser l'ensemble des informations de ses circuits sur le site Internet et l'application dédiés, Livradois-Forez Rando ainsi que sur les sites Internet grand public spécialisés, IGN Rando et Cirkwi.

Il convient donc d'autoriser Madame La Présidente à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes AUTORISE Madame la Présidente à signer une convention avec la MDT selon les modalités définies ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT